

le dépérissement, les porte-parole de l'industrie acéricole accordent encore cinq à dix ans de survie à leurs entreprises.⁽¹⁾ En somme, si la tendance actuelle se maintient, la survie d'une industrie ayant déjà rapporté 21,7 millions de dollars en 1981 deviendra très précaire pour les 2 190 acériculteurs de la région de Québec ainsi que pour tous les autres producteurs de produits de l'érable de la province.⁽²⁾

La ou les causes de cette hécatombe n'ayant pas encore été formellement établies,⁽³⁾ les producteurs acéricoles invitent tous les groupes intéressés à unir leurs efforts afin de cerner et d'endiguer le fléau. Pour ce faire, ils exhortent les gouvernements à débloquent des crédits substantiels afin de déterminer les véritables raisons du déclin, pour ainsi apporter des correctifs visant à sauver les érablières encore saines.⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Grandement impressionné par la gravité et l'ampleur du problème, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 4

Le Service canadien des forêts et le ministère fédéral de l'Environnement, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, devraient immédiatement entreprendre un programme concerté afin de déterminer les causes du problème du dépérissement des érables à sucre du Québec ainsi que les correctifs requis. De plus, des mesures d'indemnisation des acériculteurs devraient être envisagées dans la mesure où le problème actuel subsisterait.

-
- (1) François Berger, "Les pluies acides provoquent la mort des érables", La Presse, le 22 mars 1986, cahier H, p. 1.
 - (2) On estime actuellement que l'industrie acéricole engendre des revenus annuels de près de 40 millions de dollars à la ferme.
 - (3) L'état actuel des connaissances ayant trait à cet important sujet a fait l'objet de la publication suivante: Conseil des productions végétales du Québec et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Journée d'information sur l'acériculture, Cahier de conférences, Québec, le 8 mai 1986, 129 p.
 - (4) Jean-Roch Turcotte, Syndicat des producteurs acéricoles de la région de Québec, fascicule n° 49, le 23 octobre 1985, p. 35-38.
 - (5) À noter que le SCF vient d'ajouter à ses programmes de recherche du Centre de foresterie des Laurentides de Sainte-Foy, une nouvelle étude scientifique sur le dépérissement des érablières (SCF, Communiqué, le 6 mai 1986, 2 p.)